

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2019545	Date d'inspection Le 21 août 2025	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 3		Numéro de téléphone (506) 955-1981	
Adresse 2114 route 515 Sainte-Marie-de-Kent NB E4S 2E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux L'inspectrice observe les enfants jouer librement à l'extérieur. À leur entrée, certains groupes ont chanté des chansons engagées avec les enfants et d'autres groupes ont fait des jeux de table avant le dîner. Une discussion a eu lieu avec une personne responsable concernant les heures de perfectionnement professionnel. L'exploitante doit s'assurer que les personnes éducatrices concernées terminent leurs heures de perfectionnement professionnel avant la date d'expiration du permis. Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 août 2025

Date

original signé par
Joanne Despres

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 août 2025

Date